

GUIDE de l'électeur

Élection municipale 2017
5 NOVEMBRE



VILLE DE
**SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

 www.monvotemaville.ca

VOTER

un geste important!

LE VOTE

Le dimanche 5 novembre 2017 de **10 h à 20 h**,
vous pourrez voter à l'endroit qui sera indiqué
sur la carte de rappel.

Vous recevrez deux bulletins de vote portant les noms
des candidats :

- à la mairie;
- au poste de conseiller de votre district électoral.

À prévoir pour voter

APPORTEZ VOTRE CARTE DE RAPPEL

Si vous êtes inscrit sur la liste électorale, vous recevrez
une carte de rappel par la poste, dans le même envoi
que l'avis d'inscription, indiquant :

- ▶ l'adresse du bureau de vote où vous devrez voter,
votre section de vote et le nom des candidats
aux postes de maire et de conseiller pour votre
district électoral.
- ▶ **CONSERVEZ-LA PRÉCIEUSEMENT**
et apportez-la avec vous lorsque vous
irez voter. Elle accélérera l'exercice de
votre droit de vote.

PIÈCE D'IDENTITÉ EXIGÉE POUR VOTER

▶ Carte d'assurance-maladie
délivrée par la Régie de
l'assurance-maladie du Québec;



▶ Permis de conduire ou permis
probatoire délivré sur support
plastique par la Société de l'assurance
automobile du Québec;



▶ Passeport canadien.



LE VOTE PAR ANTICIPATION

Le vote par anticipation, s'adressant
particulièrement aux personnes à
mobilité réduite ou ne pouvant se
présenter le 5 novembre 2017, se tiendra
le **29 octobre 2017, de 12 h à 20 h**.

L'endroit de ce vote par anticipation
sera inscrit sur votre carte de rappel.

Des interrogations subsistent ?

Pour toute information additionnelle sur l'élection :

- Consultez le site Internet  www.monvotemaville.ca

Vous y trouverez : offre d'emploi dans le cadre de
l'élection, renseignements sur les candidats et partis,
calendrier électoral, horaire de la Commission de
révision, et bien plus.

- Vous pouvez également vous adresser au :
Bureau du président d'élection
188, rue Jacques-Cartier Nord
Saint-Jean-sur-Richelieu
450 357-2282

- election2017@sjsr.ca

- Bureau du directeur général des élections du Québec :
1-888-353-2846



Production : Bureau du président d'élection
Réalisation : Division-conseil communications
Conception graphique : François Nankivell



VILLE DE
**SAINT-JEAN-
SUR-RICHELIEU**

Inscription sur la liste électorale

CONDITIONS POUR ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour être inscrit, vous devez :

- être âgé de 18 ans ou plus au 5 novembre 2017;
- être de citoyenneté canadienne;
- ne pas être frappé d'une incapacité prévue par la loi;

ET

- être domicilié sur le territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu le 1^{er} septembre 2017, et au Québec depuis au moins six 6 mois, soit depuis le 1^{er} mars 2017;



Une personne non domiciliée, propriétaire d'immeuble ou occupant d'un commerce situé à Saint-Jean-sur-Richelieu, peut aussi être inscrit sur la liste électorale et exercer son droit de vote. Pour en savoir plus à ce sujet, visitez le : www.monvotemaville.ca

Avis d'inscription et carte de rappel

Dans la semaine du 9 octobre 2017, vous recevrez par la poste deux documents :

- 1 l'avis d'inscription à la liste électorale, indiquant le nom des électeurs inscrits sur la liste électorale à votre adresse.
- 2 la carte de rappel, à apporter avec vous lorsque vous irez voter.



Si vous ne recevez pas l'avis d'inscription, ou si votre nom n'apparaît pas sur l'avis, c'est que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale. Dans ce cas, vous devrez vous présenter devant la Commission de révision afin de vérifier si vous possédez la qualité d'électeur et faire une demande pour être inscrit sur la liste électorale.

Corrections à l'avis d'inscription

- ✓ Vos nom et prénom apparaissent-ils sur l'avis d'inscription ?
- ✓ Sont-ils correctement orthographiés ?
- ✓ L'adresse de votre domicile actuel est-elle celle qui apparaît sur l'avis ?
- ✓ Le nom d'une personne est-il inscrit sur la liste électorale alors qu'il ne devrait pas l'être ?

Si vous constatez des erreurs ou des omissions dans l'inscription des noms ou de l'adresse mentionnés sur cet avis, présentez-vous à la Commission de révision. Vous pourrez y faire une demande de correction ou de radiation à la liste électorale aux lieux, dates et heures indiqués dans l'avis d'inscription.

Documents à présenter

Si vous formulez une demande d'inscription, vous devez présenter deux documents à la Commission de révision :

- ▶ l'un portant votre nom et votre date de naissance (certificat de naissance, carte d'assurance-maladie, carte d'hôpital, passeport canadien, etc.);
- ▶ l'autre portant votre nom et l'adresse de votre domicile (permis de conduire, facture d'électricité, de téléphone ou de câblodistribution, bail, bulletin scolaire, compte de taxes municipales, etc.).

Les demandes d'inscription, de radiation ou de correction peuvent également être faites par un conjoint (y compris le conjoint de fait), un parent ou par une personne qui cohabite avec vous. Il lui suffit d'apporter les deux documents permettant de vous identifier.



Vous devez vous rendre à la Commission de révision pour apporter les corrections AU PLUS TARD LE 18 OCTOBRE 2017.



Exercez votre droit de vote !

Pour en savoir plus, et pour visionner le message vidéo de François Lapointe, président d'élection, visitez le :

www.monvotemaville.ca

